

Fait à Bruxelles, le 18 septembre 1997

en langue allemande, danoise, française, néerlandaise et suédoise, chaque texte faisant également foi, dans un original déposé dans les archives de la Commission des Communautés européennes; celle-ci transmet à chaque Partie contractante une copie certifiée conforme.

Pour Le Gouvernement du
Royaume de Belgique

Pour Le Gouvernement du
Royaume du Danemark

Pour Le Gouvernement de
la République fédérale d'Allemagne

Pour Le Gouvernement du
Grand-Duché de Luxembourg

Pour Le Gouvernement du
Royaume des Pays-Bas

Pour Le Gouvernement du
Royaume de Suède